

45ème Exposition Avicole de TARBES

du 12 au 15 Novembre 2026

Organisée par la Société Avicole de la Bigorre.

Jeudi 12 Novembre, à partir de 14 h :.....Réception et mise en cage des animaux.

Vendredi 13 Novembre :.....Jugement à huis clos.

Samedi 14 Novembre, à partir de 9 h : Ouverture au public et ouverture du bureau des ventes.

Dimanche 15 Novembre :Ouverture au public de 9 heures à 18 heures.

Remise des récompenses à 14 h, fermeture du bureau des ventes et délogement à 18 h.

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : La déclaration d'inscription accompagnée du chèque libellé à l'ordre de la SAB ou par Courriel à Monsieur **Joël DULOUT** 6, rue de Ricalis - 65140 SENAC - 06.47.70.89.94 jocelyne.dulout@orange.fr

Clôture des inscriptions le 12 octobre 2026 .

Article 2 : Droits d'inscription :

Volière ou bassin (4 € par couple)

Trio (1M+2F) 6 €

Couple 4 € (Les volailles et les pigeons ne sont pas admis en couple).

Unité (toutes catégories) 3 €

Unité (à partir du 21ème sujet) 1,50 €

Palmarès 5 € .

Article 3 : Vu les difficultés liées au transport d'animaux vivants, la société n'assurera pas la réexpédition des sujets exposés.

Article 4 : Les exposants désirant vendre des lots exposés, devront inscrire le prix de vente en euros sur les feuilles d'engagement. Ce prix sera majoré de 20%, arrondi à l'euro supérieur, à la charge de l'acheteur. Toute vente ne passant pas par le bureau des ventes est formellement interdite.

Article 5 : Les organisateurs se montreront intransigeants quant à l'état sanitaire des animaux.

Tout sujet reconnu malade à l'arrivée sera isolé et ne participera pas au concours. En cas de grève, d'intempéries, de force majeure, les frais ne seront pas remboursés. Le comité prendra toutes les dispositions pour l'hébergement et la parfaite surveillance des animaux. Il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des décès, des vols, des erreurs et dommages, quelle qu'en soit la nature, même en cas d'incendie. Une surveillance des animaux se fera jour et nuit.

Article 6 : Les animaux doivent parvenir dans des emballages solides et fonctionnels, accompagnés du certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle (vaccination au COLOMBOVAC ou NOBILIS obligatoire pour les pigeons suivant la note de service DGAL/SDSPA/MCSI/N2003-8175 du 23 octobre 2003 du ministère de l'agriculture).

PARC DES EXPOSITIONS , Boulevard Kennedy, 65000 TARBES

Article 7 : Le commissaire général se réserve le droit de refuser les engagements avant la date prévue, en cas de manque de place, ainsi que toutes personnes pouvant nuire au bon déroulement de la manifestation. L'exposant, par le fait de sa demande d'admission, accepte de se conformer au règlement général et au présent règlement.

Article 8 : Les animaux non domestiques seront acceptés sous l'entière responsabilité de l'éleveur.

RECOMPENSES :

4 GRANDS PRIX D'EXPOSITION (1 volaille, 1 lapin, 1 pigeon, 1 oiseau de parc et d'ornement)

4 GRANDS PRIX D'ELEVAGE (1 volaille, 1 lapin, 1 pigeon, 1 oiseau de parc et d'ornement)

Attribué à l'exposant ayant obtenu le plus grand nombre de points (minimum 562 points sur 6 sujets de même race et variété en volailles et pigeons) et (minimum 378 points sur 4 sujets en lapins), bagués ou tatoués de 2021 à 2025. Les numéros de cages devront être désignés par l'éleveur, sur la feuille d'engagement. Décompte des points : Pigeons, Volailles 97=97pts, 96=96pts, 95=95pts, 94=94pts, 93=93pts, 92=92pts, 91=91pts. Lapins, Cobayes 97=97pts ; 96.5=96,5pts, 96=96pts, 95.5=95,5pts, 95=95pts, 94.5=94,5pts, 94=94pts, 93.5=93,5pts, 93=93pts, 92.5=92,5pts, 92=92pts, 91.5=91,5pts, 91=91pts.

Championnat Régional des Palmipèdes Domestiques (APADOM)

Championnat Régional des Pékins-Cochins (CFPPC)

Spéciale Sérama (SCF)

Spéciale Wyandotte (WCF)

Rencontre Régionale des Lapins Feu, Feh, Chinchilla et dérivés (ANEF)

Championnat Régional du Texan (TCF)

Championnat Régional des Pigeons de Couleur (CFPC)

1 GRAND PRIX D'HONNEUR par classe de volaille, lapin, pigeon, oiseau de parc et d'ornement, si un sujet le mérite.

Le commissaire Général : M. Joël DULOUT.

EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE DE TARBES du 13 au 16 NOVEMBRE 2025

M./Mme.....

Adresse

complète :

.....

.....Téléphone : Membre actif
de la société :

Mail (impératif) :

Les animaux seront amenés par :

l'exposant ☐

Groupe ☒

J'accepte que mes coordonnées soient partagées sur le palmarès ☐

Le retour s'effectuera par l'exposant ou par le responsable du groupage.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Fait à :le..... Signature

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 12 Octobre 2026.

La feuille d'inscription est à adresser à : Mr DULOUT Joël 6, rue de Ricalis – 65140 SENAC